



ATTESTATION (INTIMÉ)

Numéro de dossier : 40371

Intitulé abrégé :

Société Radio-Canada et al. c. Sa Majesté le Roi et Personne désignée
Procureur général du Québec c. Sa Majesté le Roi et Personne désignée

Nom de la partie qui dépose :

Sa Majesté le Roi et Personne désignée

Version du formulaire : Originale

Est-ce que l'attestation ou une ordonnance annexée à cette attestation contient des renseignements qui sont visés par une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité rendue par un tribunal d'instance inférieure ou par la Cour ou qui sont classés comme confidentiels aux termes de dispositions législatives ? Dans l'affirmative, elle doit être transmise dans une enveloppe scellée et accompagnée d'une copie caviardée de l'attestation et de l'ordonnance.

Oui Non

Version: Caviardée

1. Y a-t-il une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité rendue par un tribunal d'instance inférieure ou par la Cour en vigueur dans le dossier? Oui Non
2. Y a-t-il, aux termes d'une ordonnance en vigueur dans le dossier ou d'une disposition législative, une obligation de non-publication de la preuve, du nom ou de l'identité d'une partie ou d'un témoin? Oui Non
3. Y a-t-il, dans le dossier, des renseignements classés comme confidentiels aux termes d'une disposition législative? Oui Non
4. Y a-t-il une restriction en vigueur dans le dossier d'un tribunal d'instance inférieure qui limite l'accès du public à des renseignements contenus dans ce dossier? Oui Non
5. Est-il permis de publier le nom au complet des personnes physiques nommées dans l'intitulé? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à l'une ou l'autre des questions (1) à (4), veuillez fournir les renseignements indiqués ci-après qui s'appliquent et déposer le formulaire 23B (page suivante), conformément au paragraphe 23(3) des Règles de la Cour suprême du Canada.

Tribunal ayant rendu l'ordonnance : Cour d'appel du Québec

Date de l'ordonnance : 23 mars 2022

Disposition(s) législative(s) applicable(s) ou explication de la restriction :

Application du privilège de l'indicateur

Veuillez annexer une copie de l'ordonnance. Si l'ordonnance a été rendue de vive voix lors d'une audience, veuillez annexer les passages pertinents de la transcription de cette audience.

Je soussigné(e) _____, _____
de l'intimé Sa Majesté le Roi _____ certifie que ces renseignements sont complets et exacts.

Fait à _____, _____

Date : 18 novembre 2022

Signature : _____

ORIGINAL : REGISTRAIRE

COPIES DOIVENT ÊTRE SIGNIFIÉES AUPRÈS DES AUTRES PARTIES.



ATTESTATION (INTIMÉ)

Numéro de dossier : 40371

Intitulé abrégé :

Société Radio-Canada et al. c. Sa Majesté le Roi et Personne désignée
Procureur général du Québec c. Sa Majesté le Roi et Personne désignée

Nom de la partie qui dépose :

Sa Majesté le Roi et Personne désignée

Version du formulaire : Originale

Est-ce que l'attestation ou un document déposé contient des renseignements qui sont visés par une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité d'un tribunal d'instance inférieure ou de la Cour ou qui sont classés comme confidentiels aux termes de dispositions législatives? Dans l'affirmative, l'attestation doit être transmise dans une enveloppe scellée et accompagnée d'une copie caviardée de l'attestation et du document. Veuillez consulter la règle 19.1 et les Lignes directrices pour la préparation des documents à déposer à la Cour suprême du Canada (versions imprimée et électronique).

Oui Non

Version: Caviardée

Je soussigné(e) _____, _____

de l'intimé Sa Majesté le Roi _____ atteste que je dépose ce qui suit :

1. Documents comportant des renseignements visés par une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité rendue par un tribunal d'instance inférieure ou par la Cour, en vigueur dans le dossier. Oui Non

a. Le(s) document(s) _____
intitulé(s) contenus au dossier des intimés

comporte(nt) des renseignements visés par une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité à la (aux)

tous les documents contenus au dossier des intimés

L'accès à ce(s) document(s) est réservé à (aux)

avocat.e.s des intimés

2. Documents comportant de la preuve ou le nom ou l'identité d'une partie ou d'un témoin visés par une obligation de non-publication aux termes d'une ordonnance en vigueur dans le dossier ou d'une disposition législative. Oui Non

b. Le(s) document(s) _____
intitulé(s) Le dossier en entier

comporte(nt) des renseignements visés par une obligation de non-publication à la (aux)

le dossier en entier

3. Documents comportant des renseignements classés comme confidentiels aux termes d'une disposition législative. Oui Non

4. Documents comportant des renseignements visés par une restriction en vigueur dans le dossier d'un tribunal d'instance inférieure qui en limite l'accès du public. Oui Non

d. Le(s) document(s) _____
intitulé(s) contenus au dossier des intimés

comporte(nt) des renseignements visés par une restriction en vigueur dans le dossier d'un tribunal d'instance inférieure qui en limite l'accès du public à la (aux)

tous les documents contenus au dossier des intimés

Fait à _____, _____

Date : 18 novembre 2022

Signature : _____

ORIGINAL : REGISTRAIRE

COPIES DOIVENT ÊTRE SIGNIFIÉES AUPRÈS DES AUTRES PARTIES.